

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE DÉCEMBRE 2016 – N° 31



EDITORIAL

C'est avec solennité, que nous participons chaque année à la **commémoration de la Paix et de la Victoire du 11 novembre**, jour d'anniversaire de l'armistice de 1918 et d'hommage à tous les morts pour la France. C'est aussi avec beaucoup d'émotion, tant l'histoire de la France est liée, pour chacun et chacune d'entre nous, à une histoire familiale.

En effet, durant cette guerre, des hommes et des femmes parmi nos ancêtres ont payé de leur vie, leur engagement pour la défense de notre pays et de ses valeurs. Ils se sont battus pour **la défense de notre territoire**.

Certes aujourd'hui, la mondialisation a bouleversé le rapport à **la terre**. La terre, mère de toute justice, qui a jeté les bases du droit du travail en rétribuant le labeur, qui a borné le droit international en donnant une matérialité à toute frontière. La terre, garante jusqu'alors de l'ordre du monde. Plus près de nous, la terre qui est intimement liée à **l'histoire du tourisme**, quand le pâturage d'été se transforme en piste verte l'hiver, et que le « chemin dans l'bois » est une nouvelle activité « outdoor ». Et cette terre c'est notre territoire, berceau valorisant et soignant ses ressources locales, avec l'agriculture, l'artisanat, les petits commerces et le tourisme, qui permettent aux citoyens d'être de vrais acteurs de l'économie.

Alors plus que partout ailleurs, reconnaissons en la terre, bien commun de l'humanité, l'unique garante de notre vie et de notre survie **en Aravis**. Savoir prendre soin de l'espace naturel, respecter son intégrité physique, biologique, tirer parti de ses ressources avec conscience et sagesse, y instaurer la paix et la solidarité entre les habitants de nos communes, pour redonner à notre monde, et à notre petite manière, légèreté et saveur.

C'est le projet le plus magnifique qui soit pour une équipe municipale et c'est le vœu que je formule en cette fin d'année 2016...si tant est que les utopies d'aujourd'hui ne sont que les solutions de demain...

N'est-ce pas Père Noël ?

Yvette FAVRE-LORRAINE / Adjointe au Tourisme

SAINT JEAN... PARLONS EN

AGENDA

RÉUNION PUBLIQUE

Pour continuer à échanger sur le devenir de notre centre village, les élus vous invitent à participer à la réunion publique qui aura lieu le **MERCREDI 7 DÉCEMBRE, à 20 heures, à la SALLE POLYVALENTE**.

CÉRÉMONIE DE LA SAINTE-BARBE

Le corps des sapeurs-pompiers de Saint-Jean-de-Sixt a le plaisir d'inviter toute la population à participer à la cérémonie de la Sainte-Barbe, le **DIMANCHE 11 DÉCEMBRE**.

A 9 heures, messe à l'intention des sapeurs-pompiers défunts. A 10 heures, les autorités du SDIS et les élus de la municipalité remettront des médailles et des galons aux sapeurs-pompiers de Saint-Jean-de-Sixt. A 11 heures, un apéritif sera servi à la salle polyvalente pour tous les participants.

PAIN D'ÉPICE

Comme chaque année, les crèches « Pain d'Épices » et « Galipette » invitent les parents au goûter de Noël qui aura lieu le **MERCREDI 14 DÉCEMBRE** dans chacune des deux structures à partir de 15 h 30. Les enfants seront ravis de partager avec vous, ce goûter confectionné en partie par leurs soins.



DON DU SANG



« Je donne mon sang, je sauve des vies »

Collecte de sang à Grand-Bornand le :

- **mercredi 28 décembre**, de 15 h à 18 h 30, au restaurant scolaire.



PERMANENCE

Afin de recueillir les dernières demandes d'inscription sur la liste électorale de Saint-Jean-de-Sixt, la mairie sera ouverte exceptionnellement **SAMEDI 31 DÉCEMBRE 2016**, de 10 h à 12 h.

Cette inscription concerne les personnes nouvellement installées sur notre commune.

N'oubliez pas de vous munir de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité et d'un justificatif de domicile récent, à votre nom.

Pour votre information, deux élections auront lieu en 2017 : les présidentielles et les législatives.

INFORMATIONS DIVERSES



ENQUETE DE DÉPLACEMENT

Le Département de la Haute-Savoie, en partenariat avec l'Etat, réalise durant cet hiver, une enquête sur les déplacements effectués par les résidents du territoire.

Elle a pour objectif de recueillir des informations sur les déplacements réalisés en semaine par tous les membres du foyer âgés de 5 ans et plus. Elle permet aussi de mieux connaître les habitudes et d'obtenir vos avis en matière de déplacements. Elle permet de définir les projets de demain en matière de transports collectifs, de circulation ou de stationnement automobile, pour les trajets en deux-roues ou à pieds.

Cette enquête est réalisée par la société Test SA jusqu'au 04 février, à domicile ou par téléphone. 5 600 personnes sont tirées au sort. Si vous êtes l'un de ceux-là, jouez le jeu et participez !

LE BULLETIN NOUVEAU EST ARRIVÉ

C'est à partir du 20 décembre que le bulletin communal sera disponible en Mairie. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer, n'hésitez pas de prendre contact avec l'accueil de la Mairie au 04.50.02.24.12, nous vous le livrerons à domicile.



SE DÉBARRASSER D'UN APPAREIL ÉLECTRIQUE

Pourquoi ne faut-il pas jeter les appareils électriques à la poubelle ménagère ?

Pour respecter l'environnement : les appareils électriques et électroniques peuvent contenir des substances polluantes ; il est important de les traiter selon des normes environnementales strictes (ex : les réfrigérateurs contiennent des gaz CFC qui peuvent détruire la couche d'ozone).

Pour préserver les ressources naturelles : utilisation des matières que l'on ne sera pas obligé de puiser dans les ressources naturelles (ex : le plastique d'un aspirateur sera utilisé dans la fabrication de pièces automobiles).

Pour favoriser la prévention et l'emploi en France : les appareils remis aux associations seront soit revendus à prix réduit, soit recyclés dans des sites de traitements spécialisés. Cela engendre une source d'activité de 3 500 personnes employées par la filière de collecte et de recyclage en France.

Où déposer ces appareils hors d'usage ?

Magasin : vous pouvez les confier, sans obligation d'achat, dans l'un des meubles verts installés en magasin.

Déchèterie : à l'Envers de Forgeassoud, ouverte tous les jours, de 13 h 30 à 18 h et le samedi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h.

Don à une association : si votre appareil fonctionne encore, donnez-le à Emmaüs ou Envie. Il sera remis en état et revendu à prix réduit.



TAXE DE SÉJOUR

Les loueurs en meublé sont invités à retirer, dès à présent, en Mairie, les cartes d'hôtes ainsi que les documents nécessaires à la perception de la taxe de séjour.

OFFICE DE TOURISME



PROGRAMME ANIMATIONS

Un grand concours de dessin " le Père Noël part en vacances" va être organisé. Consultez le programme d'animation pour connaître toutes les modalités. Le tirage au sort des gagnants sera effectué par le Père Noël, en personne.

Lundi 19 décembre : à 18 h : pot d'accueil devant l'Office.



Mardi 20 décembre : de 14 h à 16 h, atelier décoration de Noël à la salle paroissiale. Gratuit.
A 17 h 30, spectacle « *tralalere et le sac des rêves* », gratuit, tous public, à la salle polyvalente.

Mercredi 21 décembre : de 14 h à 16 h, à la salle paroissiale, initiation au scrapbooking avec l'association "Scrap Ensemble". Venez réaliser votre carte de Noël et passer un moment chaleureux. Inscription à l'office de tourisme, tarif 3 € /personne.

Jeudi 22 décembre : à 14 h, visite guidée de la ferme Angelloz. 3,5 €/adulte et 2 €/enfant. De 14 h à 16 h, à la salle paroissiale, atelier de décoration de Noël. Et pour finir la journée, à 17 h 45, sortie nocturne en raquette. Inscription à l'office, tarif 8 € par personne.

Vendredi 23 décembre : à 17 h, spectacle gratuit « *coucou cadeau* » pour les 3 -6 ans, à la salle polyvalente. Attention : nombre de places limité, donc réservation obligatoire à l'office de tourisme.
A 17 h, visite de la brasserie de bière « l'Aravissante ». Gratuit, inscription obligatoire à l'Office.

Samedi 24 décembre : à partir de 18 h **L'ARRIVÉE DU PÈRE NOEL.**



Lundi 26 décembre : à partir de 15 h, aux pieds des pistes du Crêt, après-midi jeux anciens et vente de crêpes. Et à 18 h, pot d'accueil devant l'office.

Mardi 27 décembre : à 17 h 45, sortie raquette nocturne. Inscription à l'office, tarif 8 € par personne.

Mercredi 28 décembre : à 14 h, après-midi trappeur pour petits et grands. Rendez-vous à l'office. Animé par Natur'Envie. Inscription à l'office, tarif 8 € par personne.

Jeudi 29 décembre : à 14 h, visite de la ferme Angelloz. Puis de 14 h à 16 h, atelier de fabrication de carte de vœux avec l'association « scrap ensemble ». Inscription à l'office, tarif 3 € par personne.
Et pour finir à 20 h 30, à la salle polyvalente, spectacle gratuit « *la musicienne et le colporteur* », contes de montagnes et musique ancienne. Tout public. Gratuit.

Vendredi 30 décembre : de 15 h à 17 h, goûter géant pour petits et grands. Venez faire la fête avant l'heure, à la salle polyvalente. Et à 17 h, visite de la brasserie de bière « L'Aravissante ». Activité gratuite sur inscription à l'office.

Horaires d'ouverture de l'office de tourisme à compter du 17 décembre :
du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Le dimanche matin de 9 h à 12 h.
Fermé les dimanches 25 décembre et 1^{er} janvier.

Erratum : dans la feuille jaune du mois de novembre, nous avons indiqué que l'office de tourisme proposait désormais son matériel à la location pour les particuliers et les associations. Une erreur s'est glissée concernant les associations, le matériel est gracieusement prêté.

JOURNAL DE LA MUNICIPALITÉ

COMMISSION « VOIRIE – RÉSEAUX – BATIMENTS »



Renouvellement du réseau d'eau potable aux Sixt et au Rochasset : les travaux sont terminés. Ce sont 470 mètres de canalisation d'eau qui ont été remplacés sur un secteur générateur de fuites. Ce sont aussi les derniers travaux de réseaux humides réalisés directement par la commune puisque, à compter du 1er janvier 2017, la Société Publique Locale « O des Aravis » assurera la gestion et la maintenance des réseaux d'eau potable et d'eaux usées pour le compte des communes de Saint-Jean-de-Sixt, Le Grand-Bornand et La Clusaz.

Création d'un cheminement piétonnier aux Epinettes, arrêts de bus et collecte des eaux pluviales : dès cet automne, les travaux sont orchestrés par les services techniques de la commune du Grand-Bornand pour la partie « eaux pluviales » qui démarre dans la voie de la copropriété « Les Chalets ». L'aménagement du cheminement piétonnier et des arrêts de bus sont prévus au printemps 2017.

LA DERNIÈRE SÉANCE

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal a :

- décidé de fixer le prix de vente des terrains du lotissement de la Mouille à 300.000 euros TTC/lot ;
- décidé d'établir une servitude de passage sur la parcelle A2464 appartenant à un particulier, dans le cadre des travaux de réfection du réseau d'adduction d'eau potable dans le secteur de Rochasset ;
- étudié l'acquisition d'un nouveau véhicule de tourisme, destiné aux élus qui sont amenés à de fréquents déplacements en dehors de la commune au titre de leurs fonctions ;
- décidé d'ouvrir l'utilisation de la salle sous le presbytère à toutes les associations de la commune, le planning de réservation étant géré par la Mairie ;
- autorisé le renouvellement de la convention de mise à disposition de terrains communaux pour l'activité paint-ball et a chargé le maire de renégocier les termes de la convention ;
- cédé le véhicule Renault Express au garage Uliana à Thônes ;
- signé un avenant n° 2 au marché de travaux relatif à l'aménagement d'un tourne à gauche au niveau du carrefour RD909/VC4, avec l'entreprise COLAS Rhône-Alpes, concernant la modification de l'emplacement du réseau EP. Montant de l'avenant : 12.480 € HT ;
- signé une modification des actes de sous-traitance (SEMG et SAR) relatif aux travaux d'eau et d'assainissement « renforcement réseau EU de Corengy, renforcement réseau AEP du Rochasset et sécurisation de l'approvisionnement en eau dans le secteur Villaret/Replein ;
- accepté à l'unanimité les termes du contrat de délégation du service de l'eau et de l'assainissement à la SPL « O des Aravis » pour faire suite à la délibération du 28 avril 2016 ;
- décidé de céder la gestion de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- autorisé l'actualisation du pacte d'actionnaire de la SPL « O des Aravis » ;
- autorisé le transfert des emprunts des budgets eau et assainissement à la SPL « O des Aravis » ;
- décidé de passer une convention de prestations de services avec la SPL « O des Aravis » jusqu'au 31 décembre 2016, définissant l'assistance et les services que la SPL s'engage à fournir à la commune. Cette assistance comprendra la fourniture des services suivants :
 - * entretien et maintenance sur les réseaux, entretien et maintenance des équipements, maintenance et relève des compteurs, contrôles réglementaires, projets de développement, astreintes du service.

BIBLIOTHÈQUE... HORAIRES D'OUVERTURE

Le mardi de 16 h à 18 h, le vendredi de 17 h à 19 h ainsi que les 1er et 3e dimanches de chaque mois, soit les 4 et 18 décembre, de 10 h à 12 h.

